ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36684

Texte de la question

M Roger Mas appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la situation defavorable dans laquelle se trouve actuellement les musiciens professionnels ou amateurs pratiquant le basson francais. Il lui expose que les recents concours de recrutement destines a pourvoir des postes de basson dans les operas de Nice et de Lyon precisaient dans leur reglement que cette epreuve etait reservee aux instrumentistes utilisant le systeme allemand, dit basson « Heckel ». De meme, l'administration du futur Opera de la Bastille aurait annonce son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Il lui rappelle que l'ensemble de notre systeme pedagogique se developpe a partir du basson francais dont l'enseignement est dispense dans les ecoles de musique municipales, nationales et dans les conservatoires nationaux superieurs de Paris et de Lyon ; or, si les exigences de recrutement des instrumentalistes donnaient la preference au basson allemand, les instruments de ces etablissements d'enseignement devraient etre remplaces par des instruments d'importation et tout un secteur de la lutherie francaise traditionnelle viendrait a disparaitre. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre afin de garantir et de renforcer la perennite de cet element de notre patrimoine national.

Données clés

Auteur : M. Mas Roger
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36684
Rubrique : Musique
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 656